



Manque d'information lors d'un achat chez XXXXXX

Par **Camille6025**, le **21/09/2015** à **22:47**

Bonjour,

Il y a 8 mois, j'ai fait l'acquisition d'une cuisine aménagée chez xxxxxx.

Au bout de 7 mois, le four s'est mit a fumé et a dégouliné, ce qui a détrem pé le bas du meuble dans lequel il est encastrée.

Je contacte donc le service après-vente qui me repond que c'est normal puisque c'est le four qui est comme ça (pas de ventilation).

Que puis-je faire?

Je précise que ce four a été mit sur le plan de la cuisine par le vendeur et que celui-ci ne nous a pas donné ces explications là sinon nous ne l'aurions pas acheté.

Ce n'est pas le premier produit avec lequel nous rencontrons des soucis puisque la plaque induction, elle aussi prévue sur le plan a nécessité 4 interventions d'un technicien qui répond que c'est de l'usure (au bout de 8 mois????)

Merci d'avance pour vos réponses qui je l'espère m'aideront.

Par **Kidid7467**, le **22/09/2015** à **15:57**

Bonjour Camille [smile3];

Si votre plaque a déjà eu 4 interventions pour la même chose, c'est un "Vice Caché", et ils

devraient vous la remplacer gratuitement, parce-qu'elle recommencera encore et encore, et au bout du compte (1an: fin de garantie), vous serez quitte pour vous en racheter une autre à vos frais cette fois.

Imposez-leur de vous remplacer votre appareils défectueux sous garantie en invoquant le vice caché.

[s]Voyez ici:[/s]

<http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11007>

[s]Et ici:[/s]

<http://www.quechoisir.org/equipement-de-la-maison/electromenager/actualite-garantie-legale-de-2-ans-les-consommateurs-mal-informes>

[s]Où là:[/s]

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/440-garantie-legale-vice-cache-et-conformite>

Mais pour le four, il faudrait voir si c'est vraiment l'appareil qui est défectueux, où si c'est la configuration de la cuisine qui provoque cette "réaction".

Dans ce dernier cas, il faudra peut-être faire, où faire faire les aménagements adéquats (aération, ventilation ?) pour régler le problème .

Ne traînez pas, car peut-être risquez-vous un court circuit, une intoxication, un début d'incendie, etc.

Voilà, bon courage dans vos démarches.

Didier [smile16]

Par **Camille6025**, le **22/09/2015 à 21:57**

Merci beaucoup pour votre réponse, le technicien revient lundi, je vais lui exposer cette solution